

Demande de subvention des associations sportives

Intervention de Loïc Caron,
Directeur du service jeunesse
et sports de la mairie de Compiègne,
lors du Conseil de rentrée de l'OSARC



Demande de subvention des associations sportives



► Éléments de contexte

Pour la **collectivité**, il s'agit d'accompagner une association ou un projet associatif qui l'intéresse sur son territoire.

Pour l'**association**, c'est un levier pour parvenir à financer son fonctionnement ou un projet, au même titre que les cotisations, le mécénat ou les recettes d'activités (prestations, ventes...)

La subvention est une aide directe, les différentes mises à disposition (locaux, matériel, ou personnel) étant des aides indirectes.

En France, les subventions représentent en moyenne 18% dans le budget des associations sportives (*étude MS 2017*).

Demande de subvention des associations sportives

Deux caractéristiques de la subvention :

1. La demande est à l'initiative de l'association.
Cette demande est obligatoire
2. La mise en œuvre de l'activité du club ou de son projet qui doivent répondre aux préoccupations des pouvoirs publics (rayonnement sportif, éducation, santé, citoyenneté...)

Demande de subvention des associations sportives

Les documents obligatoires pour la demande de subvention

- ✓ Les statuts de l'association, si changement
- ✓ La liste des dirigeants
- ✓ Les informations liées à l'activité du club (résultats, effectifs, projet...)
- ✓ Le compte de résultat de l'exercice précédent
- ✓ Le budget prévisionnel de l'association et/ou du projet *
- ✓ Le Relevé d'identité bancaire à jour

Demande de subvention des associations sportives

- * Focus sur le budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel doit :

- Être équilibré en charges et en produits
- Intégrer le montant de la subvention sollicitée

Demande de subvention des associations sportives

EXEMPLE 1 :

Charges		Produits	
Achats	2 000 €	Cotisations	3 000 €
Prestations	3 000 €	Subvention fonctionnemen †	1 000 €
TOTAL	5 000 €		4 000 €

✗ Le budget n'est pas équilibré
Charges supérieures aux produits.

Demande de subvention des associations sportives

EXEMPLE 2 :

Charges		Produits	
Achats	2 000 €	Cotisations	5 000 €
Prestations	3 000 €	Subvention Fonctionnement	0 €
TOTAL	5 000 €		5 000 €

✗ Le budget est équilibré mais n'intègre pas le montant de la subvention sollicitée.
=> Bien-fondé de la demande de subvention?

Demande de subvention des associations sportives

EXEMPLE 3 :

Charges		Produits	
Achats	2 000 €	Cotisations	4 000 €
Prestations	3 000 €	Subvention Fonctionnement	1 000 €
TOTAL	5 000 €		5 000 €

✓ Le budget est bien équilibré
et fait apparaître le montant de la subvention sollicitée.

Demande de subvention des associations sportives



Rappel sur le circuit de votre demande de subvention

1. Diffusion des dossiers de demande de subvention aux associations
2. Retour des dossiers auprès de l'OSARC
3. Instruction des dossiers par l'OSARC
4. Réunion d'échanges entre l'OSARC et la collectivité (ville ou ARC) pour validation de la répartition
5. Présentation du tableau de répartition en Commission composée d'élus
6. Répartition entérinée par l'assemblée délibérante (conseil municipal, conseil d'agglomération...)
7. Versement par virement bancaire

Demande de subvention des associations sportives

Cas particuliers :

La conclusion d'une convention de subvention, parfois dénommée convention d'objectifs, est obligatoire lorsque le montant de cette subvention est supérieur à **23 000 euros**.

Une avance de subvention de fonctionnement peut être demandée en fin d'année. Elle est de 25% et elle est calculée sur la subvention de l'année en cours.

Exemple :

L'association X a obtenu 1000 € en 2024 et demande une avance de subvention fin 2024 pour commencer l'année 2025. Elle pourra prétendre à 25 % de la subvention 2024, soit 250 €.

Pour les subventions de projet, un bilan peut être demandé pour vérifier qualitativement et quantitativement la bonne réalisation dudit projet.

Demande de subvention

Associations sportives

Pour conclure, pour votre dossier de subvention

- Vérifiez que toutes les informations sont cohérentes et que le dossier est complet
- Respectez les délais annoncés
- N'hésitez pas à justifier les écarts entre 2 exercices, notamment dans les documents budgétaires

Les dossiers de demande de subvention doivent être conservés par la collectivité jusqu'à 10 ans.

Les informations recueillies dans ces dossiers sont très utiles pour la collectivité afin d'évaluer par exemple le nombre de licenciés sur le territoire, son évolution sur plusieurs années ou encore la part de la pratique féminine...